

La 35ème Ronde des Etangs aura lieu le dimanche 18 mai 2025

REGLEMENT

Epreuves ouvertes aux licenciés FFA et non licenciés munis d'une attestation « PPS » en cours de validité. (voir détail rubrique Inscriptions)

Les courses sont conformes à la réglementation nationale des courses hors-stade FFA

La participation aux courses implique l'acceptation du règlement par chaque concurrent.

CERTIFICAT MEDICAL

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité. Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence FFA (saison 2024/2025) Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées),

-ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD),
- o Fédération française du sport adapté (FFSA),
- o Fédération française handisport (FFH),
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- o Fédération sportive des ASPTT,
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),

- ou d'une attestation de PPS (Parcours Prévention Santé) en cours de validité. (les attestations PPS sont valables 3 mois). Pour les athlètes mineurs, il sera possible de présenter le questionnaire santé du Ministère des Sports. (CERFA 15699*01)

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

ATTENTION : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucun dossard ne pourra être remis si l'inscription est incomplète en ce qui concerne le justificatif médical ou la licence qui doit être conforme au règlement FFA selon la liste indiquée ci-dessus.

INSCRIPTIONS (à l'avance prises jusqu'au 16/05/2025)

Inscriptions en ligne (recommandé) avec notre partenaire klikego.com

Tarifs : 5 km - 8 € / 10 km, 15 km et 12 km marche nordique - 12 € (15 € après le 16/05/2024)

Par courrier : Bulletin d'inscription à télécharger sur le site www.rondedesetangs.fr et renvoyer accompagné du règlement par chèque à l'ordre du SVA et de la copie de licence ou attestation PPS :

1 et 2 km des enfants - 2 € (Pas de certificat médical demandé)

Inscriptions sur place uniquement pour les courses enfants

Inscriptions sur place possible pour chaque course uniquement le samedi après-midi.

Attention pour le 10 et 15 km le nombre de dossards délivré est limité à 700 dossards.
Si ce quota était atteint avant le samedi 17 mai, il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Inscriptions Club ou Entreprises, contacter l'organisation. Un fichier Excel sera envoyé pour grouper les inscriptions.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnu responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste et aucune inscription ne sera enregistrée en cas de dossier incomplet.

PROGRAMME

Samedi 17 mai 2025 – Retrait des dossards de 14 h à 18 h, magasin DECATHLON Brétigny sur Orge.
Inscriptions sur place possible de 14 h à 18 h - Gymnase Roger Bambuck – Rue Marcel Charon
Dimanche 18 mai 2025 - à partir de 8 h - Retrait des dossards - Gymnase Roger Bambuck

5 km - Départ à 9 h 00

Course réservée aux adultes et jeunes à partir de 14 ans (nés en 2011 et avant)
Les marcheurs sont acceptés (mais sans classement à l'arrivée).

10 km - Départ à 9 h 15

Course comptant pour le Challenge départemental Running (B)
Course réservée aux adultes et jeunes à partir de 16 ans (nés en 2009 et avant)
Les marcheurs sont acceptés (mais sans classement à l'arrivée).

15 km - Départ à 9 h 40

Course réservée aux adultes et jeunes à partir de 18 ans (nés en 2007 et avant)
Course du 15 km comptant pour le Challenge départemental Running (C)

12 km Marche Nordique - 9 h 45

Epreuve comptant pour le Challenge départemental « Marche Nordique »
Réservée aux adultes et jeunes à partir de 16 ans (nés en 2009 et avant)

1 km - Départ 11 h 40

Course réservée aux enfants jusqu'à 9 ans (nés en 2016 et après)
Attention pas de classement sur cette course.

2 km - Départ 11 h 50

Course réservée aux enfants entre 10 et 13 ans (nés de 2015 à 2012)
Attention pas de classement sur cette course.

CLASSEMENTS

10, 15 km et 12 km marche nordique

Un classement général individuel et par catégorie d'âge.
Un classement par équipe de 3 coureurs H et F du même club par addition des places au classement général. Trophées de la CCVE remis à la 1^{ère} équipe.

5 km

Un classement général individuel

RECOMPENSES

Un cadeau souvenir pour chaque participant

10 et 15 km

Coupes aux 5 premiers du classement scratch et aux premiers des catégories CA/JU/ES/SE/M0 à M10. En cas de récompense au classement scratch, pas de récompense en catégorie.

Coupes aux premiers Vertois M et F (Trophée André QUETIL)

5 km

Coupes aux 3 premiers du classement scratch et des catégories M1 puis coupes au 1^{er} des catégories CA et JU (M et F). En cas de récompense au classement scratch, pas de récompense en catégorie.

12 km marche nordique

Coupes aux 3 premiers du classement scratch (M et F) et aux premiers des catégories CA/JU/ES/SE/M0 à M10

1 et 2 km

Coupe ou médaille aux premiers enfants M et F de chaque année de naissance

RAVITAILLEMENT

2 postes de ravitaillement au 5ème et 10ème km, 1 poste de ravitaillement à l'arrivée

1 poste d'eau au 8ème et 13ème km.

SECURITE

Chaque carrefour sera surveillé par un commissaire et le service médical sera assuré par la FFSS91 jusqu'à 12 h 30.

Les organisateurs garantissent leur responsabilité civile par la police d'assurance souscrite auprès de la MAIF.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence ; les non-licenciés sont couverts par leur assurance personnelle.

PARKING

Un grand parking (non surveillé) est à disposition des coureurs au centre du village à 800 m du départ et arrivée. Suivre le fléchage à l'entrée du village

CONSIGNE / DOUCHES

Une consigne gratuite est organisée afin de garder les affaires des coureurs pendant la course. Des douches sont à disposition dans le gymnase.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve.

ANNULATION

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'Organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le souci de participer activement à la préservation de l'environnement, chaque coureur s'engage à ne rien laisser ni jeter sur le parcours ainsi qu'aux abords de celui-ci.